



CBD



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/COP/12/9/Add.2
22 août 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Douzième réunion

Pyeongchang, République de Corée, 6-17 octobre 2014

Points 11 et 12 de l'ordre du jour provisoire*

INDICATEURS POUR L'ÉVALUATION DES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATEGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET PROJET DE MANDAT D'UNE REUNION DU GROUPE SPECIAL D'EXPERTS TECHNIQUES

Note du Secrétaire exécutif

INTRODUCTION

1. A sa onzième réunion, la Conférence des Parties a examiné le cadre d'indicateurs relatif au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et aux Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique. Dans sa décision XI/3, la Conférence des Parties a pris note de la liste indicative d'indicateurs (figurant dans l'annexe à la décision), a reconnu que ces indicateurs fournissaient un point de départ pour évaluer l'état d'application du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 à différentes échelles, et a invité les Parties à utiliser avec souplesse ces indicateurs dans leurs stratégies et plans d'action nationaux actualisés pour la diversité biologique, ainsi que dans leurs rapports. La Conférence des Parties a aussi décidé que le cadre devrait faire l'objet d'un suivi. D'autre part, la Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif, en collaboration avec le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité et d'autres partenaires, de :

- a) Mener des activités de renforcement des capacités pour appuyer l'utilisation des indicateurs par les Parties (paragraphe 11) ;
- b) Enrichir le cadre d'indicateurs mondiaux (paragraphe 12 b) et c)) ;
- c) Continuer à élaborer des informations pratiques sur l'application des indicateurs, y compris des informations en ligne (paragraphe 12 a), g) et h)) ;
- d) Promouvoir la collaboration au sujet des indicateurs avec d'autres conventions et d'autres secteurs, et contribuer au processus visant à établir les objectifs de développement durable (paragraphe 12 d), e) et f)).

2. Les indicateurs ont été plus précisément examinés par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa septième réunion, dans le cadre des discussions sur les besoins scientifiques et techniques liés à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Dans la décision VII/1 plus particulièrement, l'Organe subsidiaire a pris note avec satisfaction de plusieurs rapports établis par le Secrétaire exécutif conformément à la décision XI/13 qui examinaient, entre autres, le

* UNEP/CBD/COP/12/1/Rev.1.

caractère adéquat des observations et des systèmes de données pour assurer un suivi des attributs de la diversité biologique présentés dans les Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique ainsi que de l'utilisation et de la mise au point des indicateurs.¹ Ces rapports ont été complétés par des notes d'information.²

3. En outre, dans sa recommandation XVII/1, l'Organe subsidiaire a prié le Secrétaire exécutif de :

a) Faciliter la coopération, en temps utile, avec le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Union internationale pour la conservation de la nature et d'autres organisations internationales compétentes, y compris le Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, en vue de combler, d'ici à 2014, les lacunes dans le champ d'application des indicateurs relatifs à l'ensemble des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité ;

b) Rappelant le paragraphe 17 de la décision XI/2, entreprendre - en collaboration avec les centres de compétences et les organisations et réseaux concernés, notamment le Système mondial d'information sur la biodiversité (GBIF), le Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-BON) et le Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité - des activités régionales de renforcement des capacités et de formation sur la mobilisation, la gestion et l'analyse de données, d'informations et de connaissances adaptées à la surveillance et à la gestion de la biodiversité, notamment en renforçant les centres d'échange nationaux ;

c) Conformément au paragraphe 16 de la décision XI/3, faire rapport à la douzième réunion de la Conférence des Parties sur les progrès accomplis dans l'exécution des demandes dont il est question dans ladite décision, et tenir compte de ces progrès et de l'utilisation des indicateurs figurant dans les cinquièmes rapports nationaux et dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique, pour définir éventuellement certains points du mandat relatif à une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, en vue de leur examen par la Conférence des Parties à sa douzième réunion ;

4. La présente note a été élaborée pour donner suite aux demandes ci-dessus. La section I contient des informations sur les indicateurs utilisés dans la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique* et dans les cinquièmes rapports nationaux, et sur le perfectionnement du cadre mondial d'indicateurs. La section II fait le point sur les activités de renforcement des capacités relatives aux indicateurs. La section III contient des informations sur les indicateurs utilisés dans le processus relatif aux objectifs du développement durable et dans d'autres processus pertinents. Enfin, la section IV examine le mandat d'un éventuel Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs applicables au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. Un projet de mandat figure en annexe.

5. La recommandation XVII/1 de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques contenait aussi des éléments à inclure dans un projet de décision devant être examiné par la Conférence des Parties à sa douzième réunion. Conformément à la recommandation XVIII/1 de l'Organe subsidiaire, ces éléments ont été intégrés à un projet de décision synthétisé concernant la quatrième édition des *Perspectives mondiales de la diversité biologique*, l'examen à mi-parcours des progrès accomplis en faveur des buts du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, et d'autres mesures visant à renforcer les progrès compte tenu d'éléments tirés des recommandations

¹ *Faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation de ses Objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique par des moyens scientifiques et techniques* (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2), ainsi que les additifs portant respectivement sur les Buts stratégiques A, B, C et D (UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/ Add.1, UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.2, UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.3 et UNEP/CBD/SBSTTA/17/2/Add.4).

² *Essential Biodiversity Variables* (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/7), *Aichi Biodiversity passport* (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/8), *Capacity-Building Activities of the Biodiversity Indicators Partnership (BIP)* (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/9), *Facilitating National Monitoring and Implementation of the Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020* (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/12), et *Review of the Use of Remotely-Sensed Data for Monitoring Biodiversity Change and Tracking Progress Towards the Aichi Biodiversity Targets* (UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/16),

XVII/1 et XVIII/1 (voir UNEP/CBD/COP/12/1/Add.2). Le mandat du Groupe spécial d'experts techniques proposé, dont il est question dans le paragraphe précédent, serait annexé à cette décision.

I. INDICATEURS UTILISES DANS LA QUATRIEME EDITION DES PERSPECTIVES MONDIALES DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ET DANS LES CINQUIEMES RAPPORTS NATIONAUX, ET PERFECTIONNEMENT DU CADRE MONDIAL D'INDICATEURS.

6. La quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique (GBO-4) et les rapports techniques qui la sous-tendent ³ s'appuie sur plusieurs sources d'information (stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, cinquièmes rapports nationaux, extrapolations de tendances récentes et actuelles jusqu'en 2020, hypothèses fondées sur des modèles jusqu'en 2050, documentation scientifique et autres rapports),⁴ qui fournissent une multitude d'éléments de preuve permettant d'évaluer et de repérer les mesures à prendre pour accélérer les progrès. Les indicateurs sont essentiels pour plusieurs de ces éléments de preuve. L'évaluation des progrès vers les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique est notamment éclairée par des tendances récentes qui émergent dans 55 indicateurs relatifs à la diversité biologique et par leur extrapolation statistique jusqu'en 2020. Ces indicateurs ont été sélectionnés parmi plus de 170 indicateurs potentiels, notamment ceux recensés dans la décision XI/3, en fonction des critères de pertinence, de crédibilité scientifique, d'application temporelle et géographique, et du volume de données disponibles. ⁵ D'autres indicateurs ont été appliqués pour compléter les indicateurs utilisés pour les extrapolations.

7. Dans l'ensemble, la quatrième édition présente des améliorations notables, par rapport à la troisième édition, en ce qui concerne l'utilisation d'indicateurs pour évaluer la diversité biologique à l'échelle mondiale. Seize des vingt Objectifs d'Aichi sont raisonnablement traités (bien que tous ne soient pas associés à un ensemble représentatif d'indicateurs satisfaisant aux critères précédemment évoqués). Néanmoins, certaines insuffisances importantes demeurent évidentes:

a) Dans l'ensemble, on compte davantage d'indicateurs pour évaluer les réponses que les états et les pressions. Les indicateurs de réponse sont utiles pour assurer un suivi des progrès vers les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique et pour éclairer les politiques étant donné qu'en général, ils peuvent exprimer des changements sur des durées relativement courtes. Cependant, le manque relatif d'indicateurs d'état et de pression fait que l'évaluation sur le plan des produits de la diversité biologique reste limitée ;

b) On compte plus d'indicateurs (notamment ceux qui répondent aux cinq critères susmentionnés) disponibles pour les objectifs associés aux buts stratégiques B et C, que pour les objectifs associés aux buts A, D et E;

c) Les Objectifs d'Aichi les moins visés sont les Objectifs 13 (sur la diversité génétique), 14 (sur les écosystèmes qui fournissent des services), 15 (sur la résilience et la restauration des écosystèmes) et 18 (sur les savoirs et pratiques traditionnels). Cependant, des travaux sont en cours pour remédier à ces lacunes ;

d) D'importantes insuffisances subsistent pour l'Objectif 5, notamment pour les changements affectant les forêts et le couvert forestier, ce qui peut peut-être surprendre ; les données disponibles n'admettent pas les indicateurs qui répondent aux cinq critères susmentionnés. Mais, grâce aux progrès récemment

³ Afin de soutenir les Parties dans leur préparation de la douzième réunion de la Conférence des Parties, un exemplaire anticipé de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique a été mis à disposition à l'adresse : <https://www.cbd.int/gbo4advance/>. En outre, deux études relatives à cette édition sont parues dans l'ouvrage de Leadley et al. (2014), Cahier technique n°78 - « Progress towards the Aichi Biodiversity Targets: An assessment of biodiversity trends, policy scenarios and key actions », Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (auparavant disponible pour examen collégial sous la cote UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/8) et PBL Netherlands Environmental Assessment Agency (2014), Cahier technique n°79 - « How sectors can contribute to sustainable use and conservation of biodiversity », Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (auparavant disponible pour examen collégial sous la cote UNEP/CBD/SBSTTA/18/INF/9).

⁴ Pour plus d'informations, consulter le rapport complet sur la quatrième édition des Perspectives mondiales (mentionné dans UNEP/CBD/COP/12/9).

⁵ Voir Leadley et al (2014), Cahier technique CBD n°78 (*op cit.*) et Tittensor D, et al. (2014) « A mid-term analysis of progress towards international biodiversity targets », *Science* (soumis).

enregistrés dans l'utilisation de données de télédétection, il sera probablement possible de profiter d'améliorations notables dans ce domaine au cours des prochaines années. D'autres lacunes importantes concernent la dégradation des écosystèmes (Objectifs 5 et 15, entre autres), la gestion des aires protégées et la connectivité des systèmes d'aires protégées (Objectif 11). Autrement, les Objectifs 11 (sur les aires protégées) et 12 (sur les espèces menacées) sont relativement bien traités par les indicateurs ;

e) Les Objectifs 2 (sur l'intégration de la diversité biologique dans les politiques et les rapports), 16 (sur le Protocole de Nagoya) et 17 (sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique) concernent des processus nationaux découlant de la Convention sur la diversité biologique et d'autres initiatives internationales et, à ce titre, les indicateurs répondant aux cinq critères susmentionnés tendent à manquer. Néanmoins, il est actuellement possible d'évaluer les progrès concernant certaines composantes de chaque objectif et des améliorations possibles pourraient permettre d'évaluer d'autres composantes à l'avenir (pour l'Objectif 2, voir aussi la section III plus loin). Les données sont limitées en ce qui concerne l'Objectif 20 sur les dépenses nationales et les apports du secteur privé. On s'attend cependant à ce que l'utilisation accrue du cadre de notification relevant de la stratégie de mobilisation des ressources de la Convention entraîne des améliorations;

f) La ventilation par sexe et par situation socioéconomique des données liées aux indicateurs reste très limitée. C'est l'un des obstacles au suivi de l'Objectif 14.

8. L'utilisation d'indicateurs dans les cinquièmes rapports nationaux n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation systématique. Cependant, un premier examen montre que 65% des pays qui ont soumis leur cinquième rapport national à la date du 8 août 2014 ont utilisé des indicateurs pour évaluer les progrès vers la réalisation des Objectifs d'Aichi et la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique. Une analyse complète de l'utilisation des indicateurs dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et dans les cinquièmes rapports nationaux sera élaborée, et elle pourrait constituer une contribution utile pour le Groupe spécial d'experts techniques proposé si la Conférence des Parties décide de sa création.

II. POINT SUR LES ACTIVITES DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET L'ELABORATION D'INFORMATIONS PRATIQUES SUR L'APPLICATION DES INDICATEURS

Ateliers de renforcement des capacités

9. Le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, en collaboration avec tout un éventail de partenaires, a entrepris une série d'activités de renforcement des capacités relatives aux indicateurs, notamment :

a) Une série de huit ateliers régionaux de développement des capacités concernant l'élaboration du cinquième rapport national se sont tenus de janvier 2013 à janvier 2014. Dans le cadre de chaque atelier, une session a été particulièrement consacrée à l'utilisation d'indicateurs pour l'établissement de rapports et l'évaluation ;

b) Des modules de renforcement des capacités sur les indicateurs ont été intégrés à un atelier régional pour l'Amérique latine sur l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique et à un atelier international sur l'examen des progrès et le renforcement des capacités aux fins de la révision des stratégies et plans d'action nationaux ;

c) Une série de sept ateliers sur les savoirs traditionnels, menés entre avril 2013 et juin 2014, ont inclus des sessions sur les indicateurs se rapportant à l'article 8 j) et dispositions connexes ;

d) Une série d'ateliers régionaux sur la conservation et la restauration des écosystèmes, organisés entre 2013 et 2014, ont inclus des activités de renforcement des capacités sur l'utilisation d'indicateurs visant à évaluer les progrès vers la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique 5, 11 et 15.

10. Le Centre mondial de surveillance pour la conservation (WCMC) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), en tant que secrétariat du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité (BIP), a également organisé plusieurs activités de renforcement des capacités liées aux indicateurs. Entre 2012 et 2013,

un total de six ateliers régionaux de renforcement des capacités dédiés aux indicateurs ont été organisés par les bureaux régionaux du PNUE, le secrétariat de la CBD, des partenaires régionaux et des gouvernements hôtes.⁶ Ces ateliers, qui s'adressaient à des organismes publics, à des organisations non gouvernementales et à des établissements universitaires impliqués dans l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, visaient à augmenter les compétences et la confiance des intervenants pour élaborer et utiliser des indicateurs dans le cadre de l'actualisation et de la mise en œuvre des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, à mieux comprendre les besoins en information pour établir des objectifs et des indicateurs nationaux dans le cadre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020, et à tirer parti de l'expérience d'autres pays dans la région pour partager des idées nouvelles, des sources d'inspiration et des perspectives aux fins de l'actualisation des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.

Collection d'outils et services en ligne

11. Un rapport intérimaire sur l'élaboration d'informations et d'outils en ligne a été fourni dans les documents présentés à l'Organe subsidiaire à sa dix-septième réunion.⁷ D'autres travaux seront menés pour compléter les outils pratiques visant à faciliter le suivi des progrès par les Parties dès que les ressources le permettront.

12. Afin de faciliter l'examen régulier par la Conférence des Parties des progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, tel qu'envisagé dans la décision X/2, un système d'établissement de rapports en ligne a été mis au point. Cet outil a été élaboré à la lumière des efforts faits pour perfectionner et renforcer le centre d'échange et tire parti de la fonctionnalité du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques. Le système permettra également aux Parties de saisir des informations concernant leurs indicateurs nationaux, leurs outils d'appui aux politiques et leurs activités. La phase pilote du système d'établissement de rapports en ligne⁸ est désormais achevée et, afin de préparer la mise en service complète du système, les Parties sont invitées à confirmer, ou à communiquer, au Secrétariat les coordonnées de la personne ou des personnes qui seraient autorisées à soumettre des informations nationales via ce système d'établissement de rapports en ligne.⁹

13. Le rapport technique sur l'utilisation des systèmes d'observation de la Terre (y compris la télédétection) pour suivre l'évolution de la diversité biologique, qui a été mis à la disposition de l'Organe subsidiaire pour examen à sa dix-septième réunion, a été publié dans les Cahiers techniques de la CBD.¹⁰ Le rapport analyse les données et les capteurs disponibles relatifs aux variables essentielles de la diversité biologique, aux indicateurs et aux Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique.

14. Le Secrétariat a collaboré avec le Centre mondial de surveillance pour la conservation du PNUE et le Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) afin de mettre au point un projet sur l'intégration des informations relatives à la diversité biologique dans les processus décisionnels publics.¹¹ Son objectif est de veiller à ce que la diversité biologique soit prise en compte dans les cadres stratégiques à tous les niveaux du

⁶ Les rapports de ces ateliers sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.bipindicators.net/nationalindicatordevelopment/workshopsprojects> .

⁷ UNEP/CBD/SBSTTA/17/2 et UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/12.

⁸ Des informations sur la phase pilote ont été fournies dans le document publié sous la cote UNEP/CBD/SBSTTA/17/INF/12.

⁹ Voir notification SCBD/SAM/NR/LC/83832 (2014-107), datée du 26 août 2014, sur la désignation ou la confirmation des coordonnateurs nationaux pour les rapports et les personnes autorisées à utiliser le système d'établissement de rapports en ligne de la CBD.

¹⁰ Secades C., O'Connor B., Brown C. et Walpole M. (2014), « Earth Observation for Biodiversity Monitoring: A review of current approaches and future opportunities for tracking progress towards the Aichi Biodiversity Targets », Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Montréal, Canada, Cahier technique n°72, 183 pages, disponible à l'adresse suivante : <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-72-en.pdf>

¹¹ Des informations supplémentaires seront présentées en marge de la douzième réunion de la Conférence des Parties. Le descriptif du projet est disponible à l'adresse suivante : [http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/gef_prj_docs/GEFProjectDocuments/Biodiversity/Global%20-%20\(5730\)%20-%20Mainstreaming%20Biodiversity%20Information%20into%20the%20He/03-25-14_PIF_and_PPG_Request_Document_revised.pdf](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/gef_prj_docs/GEFProjectDocuments/Biodiversity/Global%20-%20(5730)%20-%20Mainstreaming%20Biodiversity%20Information%20into%20the%20He/03-25-14_PIF_and_PPG_Request_Document_revised.pdf)

secteur public en améliorant l'accès des décideurs aux informations relatives à la diversité biologique, ainsi que la manière dont ils les utilisent, et d'inscrire ces informations dans les processus décisionnels nationaux.

III. INDICATEURS UTILISES DANS LE PROCESSUS RELATIF AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET DANS D'AUTRES PROCESSUS PERTINENTS.

15. Dans sa décision X/22, la Conférence des Parties a encouragé les Parties et l'ensemble des partenaires, des institutions, des organisations et des processus concernés à tenir compte du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique dans l'élaboration du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et dans le processus visant à établir des objectifs de développement durable dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies. En outre, dans la décision X/3, la Conférence des Parties a prié le Secrétaire exécutif de fournir des informations sur le cadre d'indicateurs relatif au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et aux Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique afin de contribuer à la mise en place des objectifs de développement durable déterminés par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En outre, dans la recommandation XVII/1, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a relevé que les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique fournissaient des éléments facilement disponibles pour les buts, objectifs et indicateurs relatifs à la diversité biologique qui pourraient être intégrés à l'ensemble d'objectifs de développement durable actuellement en cours d'élaboration.

16. En conséquence, comme indiqué dans le rapport intérimaire sur le processus d'intégration de la diversité biologique dans le cadre du développement durable de l'après-2015,¹² le Secrétariat a contribué, dans le cadre de l'équipe d'appui technique de l'ONU, et pour promouvoir l'intégration de la diversité biologique dans le respect de ce mandat, à l'exposé des enjeux relatifs à la diversité biologique,¹³ et au recueil des notes statistiques.¹⁴

17. En outre, comme indiqué dans le rapport intérimaire, la proposition du Groupe de travail ouvert pour les objectifs de développement durable¹⁵ inclut des projets d'objectifs sur la biodiversité marine et terrestre, et incorpore la diversité biologique dans d'autres objectifs comme ceux concernant la sécurité alimentaire et la sécurité de l'eau. D'autres objectifs sont pourtant pertinents pour la diversité biologique, mais ces liens n'ont pas été clairement expliqués. Par conséquent, il est tout à fait possible de recenser des indicateurs potentiels afin de faciliter l'intégration de la diversité biologique dans des politiques socioéconomiques et des politiques de développement plus larges, notamment des indicateurs qui lient la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes au bien-être humain, et des indicateurs de durabilité liés à la diversité biologique (par exemple, des indicateurs de progrès sur les différents aspects du développement durable qui incorporent l'utilisation de la diversité biologique, et l'impact sur celle-ci). Les travaux sur les indicateurs doivent être menés au niveau technique ; l'équipe spéciale des Nations Unies et le Conseil suprême du Réseau des solutions pour le développement durable disposent de documents sur les indicateurs de développement durable.¹⁶ Face à la nécessité de mesurer les progrès dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, l'équipe d'appui technique, notamment le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, poursuivra les travaux sur les indicateurs pertinents pour les objectifs de développement durable.

¹² UNEP/CBD/COP/12/15.

¹³ L'exposé des enjeux relatifs à la diversité biologique est disponible en six langues à l'adresse suivante : <https://chm.cbd.int/database/record?documentID=200547>

¹⁴ Note statistique n°26 (diversité biologique) figurant dans le Recueil de notes statistiques à l'intention du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, établi par la Division de statistique de l'ONU, en collaboration avec le groupe des Amis de la présidence sur les indicateurs de progrès autres que le produit intérieur brut (mars 2014) <http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/3647Compendium%20of%20statistical%20notes.pdf> (en anglais)

¹⁵ Disponible en ligne à l'adresse : <http://sustainabledevelopment.un.org/focussdgs.html> (en anglais)

¹⁶ Équipe d'appui technique de l'ONU (2014), « Statistics and Indicators for the Post-2015 Development Agenda », disponible en anglais à l'adresse suivante : http://www.un.org/en/development/desa/policy/untaskteam_undf/UNTT_MonitoringReport_WEB.pdf et Réseau des solutions pour le développement durable (2014), « Indicators and a monitoring framework for Sustainable Development Goals: Launching a data revolution for the SDGs », disponible en anglais à l'adresse suivante : <http://unsdsn.org/resources/publications/indicators/>

18. Le Secrétariat a également collaboré avec la Division de statistique de l'ONU sur la mise au point du Système de comptabilité environnementale et économique et, dans ce cadre, sur la comptabilité expérimentale des écosystèmes.¹⁷

IV. GROUPE SPECIAL D'EXPERTS TECHNIQUES SUR LES INDICATEURS DU PLAN STRATEGIQUE POUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE 2011-2020

19. Dans la recommandation XVII/1, l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques a recommandé à la Conférence des Parties de prier le Secrétaire exécutif, sous réserve des ressources nécessaires disponibles, de convoquer une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs relatifs au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. L'Organe subsidiaire a également prié le Secrétaire exécutif d'élaborer un projet de mandat pour le groupe proposé en vue de son examen par la Conférence des Parties à sa douzième réunion. En conséquence, le projet de mandat est présenté dans l'annexe de la présente note. En outre, dans la recommandation XVIII/8, l'Organe subsidiaire a prié le Secrétaire exécutif d'inclure parmi les éléments du mandat d'une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs, l'examen des indicateurs clés relatifs à l'Objectif 3 d'Aichi pour la diversité biologique, sur la base d'informations tirées des cinquièmes rapports nationaux et de la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique ainsi que d'autres communications et sources pertinentes.

20. Le mandat a été préparé compte tenu des progrès enregistrés dans la mise au point du cadre mondial d'indicateurs, et des insuffisances recensées, qui est décrit dans la section I ci-dessus, de la nécessité de soutenir davantage les pays dans l'évaluation des progrès à l'échelon national (voir section II ci-dessus), et de la nécessité et des possibilités de renforcer les interdépendances de la diversité biologique dans le nouveau programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

¹⁷ Voir <http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/default.asp>

*Annexe***MANDAT D'UNE RÉUNION DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS TECHNIQUES SUR LES INDICATEURS DU PLAN STRATÉGIQUE 2011-2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

1. Le mandat d'une réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les indicateurs du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 consiste à :
 - a) Analyser l'utilisation d'indicateurs à ce jour dans le suivi des progrès liés à la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, compte tenu de leur utilisation dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et des cinquièmes rapports nationaux ;
 - b) Recenser les indicateurs supplémentaires pouvant permettre de faire le suivi des progrès vers les Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique qui ne sont actuellement pas bien traités, notamment l'Objectif 3, par la série d'indicateurs répertoriés dans la décision XI/3 ;
 - c) Recenser des moyens et des méthodes permettant aux Parties de mieux utiliser les indicateurs relatifs à la diversité biologique afin de i) faire le suivi des progrès dans la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la diversité biologique, et ii) d'éclairer les processus décisionnels, à tous les niveaux, en vue de renforcer la mise en œuvre du Plan stratégique, notamment par le biais d'activités de renforcement des capacités ;
 - d) Recenser des indicateurs potentiels afin de faciliter l'intégration de la diversité biologique dans des politiques socioéconomiques et des politiques de développement plus larges, notamment des indicateurs qui lient la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes au bien-être humain, et des indicateurs de durabilité liés à la diversité biologique (par exemple, des indicateurs de progrès sur les différents aspects du développement durable qui incorporent l'utilisation de la diversité biologique, et l'impact sur celle-ci).
2. Les travaux du Groupe spécial d'experts techniques seront éclairés par des informations générales établies par le Secrétaire exécutif, en collaboration avec les membres du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité et d'autres partenaires. Ces informations incluront notamment des analyses sur l'utilisation d'indicateurs dans la quatrième édition des Perspectives mondiales de la diversité biologique et dans les cinquièmes rapports nationaux, un recueil d'informations sur l'utilisation d'indicateurs relatifs à la diversité biologique dans d'autres processus internationaux liés au développement durable ainsi qu'une étude sur l'utilisation d'indicateurs relatifs à la diversité biologique établissant des liens entre différentes activités pertinentes liées à la recherche, au suivi et à la mise en œuvre. Les travaux du Groupe spécial d'experts techniques s'appuieront aussi sur les travaux pertinents du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité et de ses organisations membres, du Réseau d'observation de la biodiversité du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO-BON), de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, de l'équipe d'appui technique chargée du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable, du Groupe de travail sur les indicateurs du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et d'autres partenaires.
3. Les procédures relatives aux groupes spéciaux d'experts techniques énoncées dans le mode de fonctionnement consolidé de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (décision VIII/10, annexe III), seront appliquées. Une réunion présentielle du Groupe spécial d'experts techniques devrait se tenir en 2015, et d'autres échanges devraient avoir lieu entre les membres pour préparer la réunion en amont et en assurer le suivi. Le rapport du Groupe spécial d'experts techniques sera examiné de manière collégiale avant l'établissement de sa version définitive par le Groupe.
4. Le rapport final du Groupe spécial d'experts techniques sera mis à la disposition de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques qui l'examinera avant la treizième réunion de la Conférence des Parties.